

Délibération n° 2018-19

Point de l'ordre du jour : IV 4.1

Objet : GIP Villebon-Georges Charpak – Avenant n°2

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure de Cachan ;
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Institut Villebon-Georges Charpak » du 10 juin 2013 ;
Vu la délibération 2016-23 du 9 décembre 2016 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay portant adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) « Institut Villebon-Georges Charpak ».

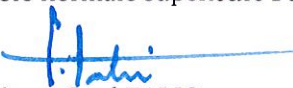
Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Institut Villebon-Georges Charpak » tel que présenté au document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Cachan, le 1^{er} octobre 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Avenant n°2 à la convention GIP « Institut Villebon-Georges Charpak »

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA – 01.10.2018 - D.2018-19

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
19 octobre 2018

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

**AVENANT N° 2 A LA
CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC**

« INSTITUT VILLEBON - GEORGES CHARPAK »
Approuvé par arrêté rectoral du _____, publié le _____

Vu :

- La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification de la qualité du droit et notamment son chapitre II portant dispositions relatives au statut des groupements d'intérêt public ;
- l'article L.211-9 du Code des juridictions financières ;
- le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public ;

Article 1

L'article 4 de la convention est complété comme suit :

«

Le groupement est prorogé pour une durée de cinq ans, à compter de la publication au Recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France de l'arrêté rectoral portant approbation du présent avenant.

»

Fait à, le

en neuf (9) exemplaires.

Gilles Bloch
Président de la COMUE Paris Saclay

Patrick Curmi
Président de l'Université Evry Val d'Essonne

Frédéric Dardel
Président de l'Université Paris Descartes

Jean-Louis Martin
Directeur Général de l'Institut d'Optique Graduate School

Pierre Pringuet
Président de la Fondation ParisTech

Sylvie Retailleau
Présidente de l'Université Paris Sud

Pierre-Paul Zialo
Président de l'ENS Paris-Saclay

Annexe 1 : Bilan des activités du GIP pour l'année universitaire 2017-2018

L'Institut Villebon - Georges Charpak poursuit avec succès les deux objectifs fixés par ses membres fondateurs :

- Accompagner vers la réussite en licence grâce à une pédagogie active, des bacheliers scientifiques et technologiques aux profils très variés (parcours scolaires, origine sociale - 70% de boursiers-, situation de handicap, etc.).
- Imaginer et tester de nouvelles pratiques pédagogiques adaptées aux étudiants et favorisant la réussite en licence, en vue d'une diffusion la plus large possible.

A ce jour, plus de 175 étudiants ont été formés ou sont en cours de formation à l'Institut. La 3^{ème} promotion vient d'achever sa formation de licence. 80 % des étudiants ont obtenu leur licence en 3 ans, plus de 95% poursuivent leurs études. En raison du caractère généraliste de la licence, les formations vers lesquelles se tournent les étudiants sont très variées : master Innovation, Ergonomie, Biomédical Engineering ou Ecole d'ingénieurs (Arts et Métiers, Bordeaux Sciences Agro, Centrale Nantes, ENSTA ParisTech, IMAC/ESIPE, IMT Atlantique, Institut d'Optique, ISAE-Supaero, ISUPFERE, Polytech, Télécom ParisTech ou Saint Etienne, etc.). Le suivi des étudiants des années précédentes montre qu'ils s'intègrent très bien dans leurs nouvelles formations. En septembre 2018, l'institut accueillera sa 6^{ème} promotion dont les étudiants présentent des profils toujours aussi diversifiés.

Les UE interdisciplinaires, les projets, l'expérimentation, la méthodologie, la flexibilisation des parcours, la pédagogie active, ainsi que tous les autres moyens du dispositif d'aide à la réussite mis en place ont permis d'obtenir ces résultats satisfaisants au regard des objectifs fixés.

L'année 2017-2018 a également été marquée par la mise en place d'un référentiel de compétences transversales qui sont désormais suivies et évaluées par le biais d'e-portfolios individuels.

Depuis septembre 2014, la formation est dispensée dans des locaux mis à disposition par l'Université Paris-Sud et rénovés. L'organisation des espaces a été pensée pour faciliter le déploiement de la pédagogie active basée sur l'expérimentation. Elle favorise l'innovation grâce à une disposition flexible et permet une plus grande fluidité entre les différents temps de travail, individuels, par binômes, groupes de 6, groupes de 18 ou classe entière, selon les activités et les objectifs visés, cela parfois pendant une même séance. Parmi les objectifs de cette organisation figurent l'efficacité du travail des élèves, l'expression sous toutes ses formes et l'accès à l'autonomie.

Les espaces sont donc modulables et les équipements mobiles pour la plupart d'entre eux. Les salles peuvent ainsi être configurées selon les besoins des enseignants et des étudiants, de façon à accroître l'interactivité de tous.

Un protocole pour l'évaluation des pratiques pédagogiques a été conçu en collaboration avec un chercheur de l'Université du Québec à Montréal. Simple, efficace, il permet à chaque enseignant de faire évoluer ses pratiques pédagogiques de façon éclairée et en complète autonomie.

Les activités les plus prometteuses ont été proposées dans d'autres formations de licence, notamment à destination des étudiants fragiles sur le plan scolaire. Six articles ont été présentés dans des colloques nationaux et internationaux et une nouvelle collaboration d'enseignement et recherche a été établie avec l'Université Nationale de Singapour.

En conclusion, l'Institut Villebon - *Georges Charpak* a déjà conduit la très grande majorité de ses étudiants vers des études longues auxquelles la plupart d'entre eux n'étaient pas destinés. Au-delà de ses propres étudiants et sur l'incitation de ses partenaires, il s'oriente aujourd'hui vers la diffusion des méthodes développées en son sein, au profit d'étudiants plus nombreux. Il se dote pour cela progressivement des outils de diffusion et d'évaluation qui font la caractéristique des démarches de recherche pour des pédagogies toujours mieux adaptées aux étudiants d'aujourd'hui et de demain.

Annexe 2 : Programme d'activités du GIP pour les 3 années à venir

Missions :

- Gestion des aspects administratifs, logistiques, RH et financiers liés à la mise en œuvre de la formation Villebon – *Georges Charpak*

Actions principales	Sous-actions	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Gouvernance	Conseil d'administration												
	Assemblée générale du GIP												
	Comité stratégique												
Budget	Préparation du budget												
	Mise en place des procédures appropriées												
	Rapport financier												
Recrutement des étudiants	Préparation de la journée Portes Ouvertes												
	Journée de recrutement												
	Rentrée												
Formation des étudiants	Préparation des espaces de formation												
	Entretien des locaux												
	Support de la formation												
	Enseignement												
	Accompagnement personnalisé												
	Construction du projet professionnel												

Annexe 3 : Comptes prévisionnels pour les années à venir (à la date du 1^{er} août 2018)

L'Institut Villebon – *Georges Charpak* dans son ensemble qui accueille 105 étudiants chaque année, dispose de plusieurs sources de financement qui ne sont pas toutes gérées par le GIP.

- La COMUE Université Paris Saclay prend en charge une partie de la masse salariale, financée par les subventions IDEX/IDEFI.
- La Fondation ParisTech prend en charge une partie des dépenses de fonctionnement et d'aménagement des locaux, financée par l'apport des mécènes.

Les comptes présentés ci-dessous présentent l'ensemble des dépenses et des ressources de l'Institut Villebon – *Georges Charpak*.

Dépenses de l'Institut Villebon- *Georges Charpak* (en €)

	2018	2019	2020	2021
Dépenses	1 501 000	1 601 000	1 056 000	1 051 000
<i>Fournitures – Petit matériel</i>	70 000	70 000	70 000	70 000
<i>Services (sous-traitance, vacations, communication, transport, assurance, etc.)</i>	143 000	143 000	143 000	143 000
<i>Personnels + Heures d'enseignement</i>	900 000	900 000	783 000	783 000
<i>Rénovation et aménagement des locaux</i>	268 000	368 000	0	0
<i>Amortissement</i>	120 000	120 000	60 000	55 000

Recettes de l'Institut Villebon – *Georges Charpak* (en €)

	2018	2019	2020	2021
Recettes	1 606 100	1 819 550	1 059 800	1 059 800
<i>Subventions IDEX / IDEFI</i>	763 000	976 450	0	0
<i>Partenaires académiques</i>	740 300	740 300	927 000	927 000
<i>Fonds privés (mécénat et taxe d'apprentissage)</i>	102 800	102 800	132 800	132 800

Excédent prévisionnel	105 100	218 550	3 800	8 800
------------------------------	----------------	----------------	--------------	--------------

Annexe 4 : Etat prévisionnel des personnels propres au GIP

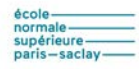
Le GIP ne gère pas de masse salariale en propre sauf l'indemnité de l'agent comptable et la rémunération de la personne en charge des affaires financières et comptables (coût global de 13 K€).

En plus des vacataires et des enseignants employés par les membres fondateurs (au titre de la contribution de ceux-ci au fonctionnement de l'Institut ou contre remboursement sur les crédits de l'Institut) qui effectuent une partie de leur service à l'Institut, le GIP a fonctionné pendant l'année universitaire 2017-2018, avec 11 ETP mis à disposition ou en détachement pour un coût global de 765 K€.

<p>Assistante scolarité – 1 ETP <i>Rémunération : Catégorie C (selon le modèle universitaire)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des aspects logistiques liés à la scolarité (maintien des salles en état de fonctionnement, demande de devis pour l'achat des matériels, tenue à jour de l'inventaire du matériel, etc.) - Assistance de la personne chargée de la scolarité (inscription des étudiants, stages, etc.) - Contribution aux actions de communication - Impression et diffusion des documents scolaires - Préparation et organisation des réunions et conseils (convocations, préparation des dossiers et des salles, ...) - Organisation des missions des membres de l'équipe 	<p>Personnel statutaire mis à disposition par l'Université Paris-Sud, contre remboursement jusqu'en 2019</p>
<p>Responsable des salles de TP de biologie et de chimie – 0,25 ETP <i>Rémunération : Catégorie C (selon le modèle universitaire)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des travaux pratiques - Aménagement et entretien des salles de travaux pratiques 	<p>Personnel statutaire mis à disposition par l'Université Paris-Sud, contre remboursement jusqu'en 2019</p>
<p>Responsable de la scolarité – 1 ETP <i>Rémunération : Catégorie B (selon le modèle universitaire)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription des étudiants - Collecte des notes et préparation des jurys - Organisation et suivi administratifs des stages - Référent pour les logiciels de suivi de la scolarité (apogée, pstage) - Affectation des salles de cours - Mise à jour de la base des supports pédagogiques, du site web et animation des réseaux sociaux - Organisation des journées de recrutement - Communication institutionnelle sur le web et les réseaux sociaux 	<p>CDD porté par l'Université Paris-Saclay contre remboursement</p>
<p>Responsable pédagogique et SI pour la formation – 1 ETP <i>Rémunération : Maître de conférence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, préparation des emplois du temps et gestion des mises à jours - Proposition et mise en œuvre des MCC - Organisation des évaluations conformément aux MCC - Suivi du nombre d'heures des enseignants : <ul style="list-style-type: none"> o Production des états de décompte d'heures pour les entités auxquelles sont rattachées les enseignants o Vérification de la concordance entre budget d'heures et nombre d'heures réalisées - Proposition et paramétrage des outils numériques pour la pédagogie ou en support de la pédagogie - Configuration de l'environnement numérique de travail - Enseignement et innovation pédagogique dans son domaine d'expertise et en interdisciplinaire - Encadrement pédagogique de stages et de projets pour le niveau L2 - Personne ressource pour le suivi des étudiants et de l'acquisition des compétences transversales 	<p>CDD porté par l'Université Paris-Saclay contre remboursement</p>
<p>Chargé de l'évaluation des pratiques pédagogiques – 1 ETP <i>Rémunération : Post doc</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et mise en place du protocole d'évaluation - Accompagnement des enseignants pour son utilisation (cadrage, correction d'erreurs) - Diffusion du protocole à l'échelle Paris-Saclay et Paris Descartes - Référencement de toutes les pratiques testées et des résultats de l'évaluation - Développement d'un espace de partage des expériences 	<p>CDD porté par l'Université Paris-Saclay contre remboursement (jusqu'en 2019 seulement)</p>

<p>Chargé de la diffusion - 0,5 ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et réaliser des outils pédagogiques, diffusables à plus grande échelle - Participer activement aux différentes actions de diffusion menées au sein de l'institut. - Repenser l'enseignement en informatique, dans une approche par programme et par problèmes, dans un objectif de diffusion, en collaboration avec les enseignants de la discipline. - Contribuer au développement du projet Maths à son rythme, dans un objectif de diffusion 	<p>CDD porté par l'Université Paris-Saclay contre remboursement (jusqu'en 2019 seulement)</p>
<p>Chargée de communication – 0,5 ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et réaliser des outils de communication en vue de faciliter la diffusion des pratiques pédagogiques (vidéos, fiches « Recettes pédagogiques », posters, flyers - Faire vivre la partie pratiques pédagogiques du site web - Favoriser la circulation de l'information et entretenir une dynamique collective. - 	<p>CDD porté par l'Université Paris-Saclay contre remboursement (jusqu'en 2019 seulement)</p>
<p>Responsable de l'innovation pédagogique et du recrutement – 1 ETP</p> <p><i>Rémunération : Ingénieur de recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille dans le domaine de l'innovation pédagogique - Force de proposition auprès des enseignants et des directeurs - Proposition et développement des partenariats avec des laboratoires de recherche - Diffusion des bonnes pratiques et essaimage - Enseignement et innovation pédagogique dans son domaine d'expertise et en interdisciplinaire - Procédure de recrutement, préparation des jurys 	<p>CDI – Emploi de site Université Paris-Saclay</p>
<p>Professeurs Agrégés (ou assimilé) – 3 ETP</p> <p><i>Rémunération : PRAG</i></p> <p>Service d'enseignement statutaire (comprenant les obligations de service habituelles des enseignants à l'université: élaboration et acheminement dans les délais fixés de sujets d'examens de forme et de nature adaptées au niveau des étudiants, surveillance des examens, corrections, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception de cours, participation à la mise en place de pédagogies nouvelles dans les unités d'enseignement où ils interviennent - Participation à la réflexion pédagogique de la formation, aux réunions pédagogiques, au travail d'équipe autour des questions relatives à la pédagogie - Référents sur le programme de licence dans leur discipline de spécialité - Participation aux réunions d'équipe sur le suivi des étudiants 	<p>CDI – Emplois de site Université Paris-Saclay</p>
<p>Responsable du dispositif d'aide à la réussite – 0,5 ETP</p> <p><i>Rémunération : Maître de conférence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi pédagogique des étudiants - Encadrement du tutorat (stagiaires X, ENS, IOGS) et mise en œuvre du processus d'accompagnement personnalisé - Enseignement et innovation pédagogique dans son domaine d'expertise et en interdisciplinaire - Préparation des dossiers de poursuites d'études (recommandations, etc.) - Encadrement de stages pour le niveau L1 - Proposition et mise en œuvre des MCC pour le niveau L1 - Enseignement dans son domaine d'expertise et en interdisciplinaire - Personne ressource pour le suivi de l'acquisition des compétences transversales - Diffusion des pratiques pédagogiques 	<p>Personnel statutaire mis à disposition par l'Université Paris-Sud, contre remboursement jusqu'en 2019</p>
<p>Directeur de la formation – 0,75 ETP</p> <p><i>Rémunération : Maître de conférence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de l'équipe pédagogique interne et externe - Garant du respect des MCC du programme - Responsable de la bonne tenue des examens selon les règlements universitaires - Pilotage des évolutions de maquette - Organisation du conseil de perfectionnement et lien avec les instances universitaires - Gestion du budget horaire - Relations avec les partenaires et les prospects académiques, les membres fondateurs sur les questions pédagogiques - Evaluation des enseignements et du programme 	<p>Personnel statutaire mis à disposition par l'Université Paris Descartes contre remboursement jusqu'en 2019</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement et innovation pédagogique dans son domaine d'expertise et en interdisciplinaire - Encadrement pédagogiques des stages et des projets pour le niveau L3 - Suivi de l'acquisition des compétences transversales - Présidence du jury de recrutement - Personne ressource pour le suivi des étudiants, notamment en L3 - Diffusion des pratiques pédagogiques 	
<p>Directrice – 1 ETP <i>Rémunération : Catégorie A (selon le modèle universitaire)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de la stratégie de l'Institut au Conseil d'Administration - Relations avec les membres fondateurs, avec les partenaires et prospects académiques, notamment dans un souci de diffusion - Relations avec les entreprises et recherche de fonds en soutien de la Fondation ParisTech - Suivi des relations avec les lycées sources et les associations dans le domaine de l'égalité des chances - Suivi des débouchés pour les étudiants et des anciens étudiants - Gestion des ressources humaines et des vacataires, en lien avec les partenaires concernés - Préparation et suivi du budget - Communication - Hébergement et aides financières pour les étudiants - Affaires juridiques - Evaluation du programme - Personne ressource pour le suivi des étudiants et de l'acquisition des compétences - 	<p>CDI mis à la disposition par Télécom ParisTech contre remboursement jusqu'en 2019</p>



Annexe 5 : Compte financier du dernier exercice du GIP

COMPTE FINANCIER de l'exercice 2017

**Soumis au conseil d'administration du 11 avril 2018 par Jacques BITTOUN,
président du GIP Villebon-Georges Charpak**

**Etabli par Alain GUERMANN
Agent comptable**

1 - Présentation	<i>page 1</i>
2 - Balance générale définitive au 31/12/2017	<i>page 3</i>
3 - Annexe aux comptes annuels	<i>page 6</i>
6 - Signatures	<i>page 19</i>

Présentation des documents

Informations générales

L'Institut Villebon-Georges Charpak est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé par arrêté signé par le Recteur de l'Académie de Paris le 29 août 2013 et publié le 29 août 2014.

La convention constitutive du GIP du 10 juin 2013 a fait l'objet d'un avenant, exécutoire au 1^{er} janvier 2017. Les membres du GIP, à cette date, sont les suivants :

- Université Paris-Sud
- Université Paris Descartes
- Institut d'Optique Graduate School pour le compte de l'Institut des Sciences et Technologies de Paris (ParisTech)
- Communauté d'Universités et Etablissements Université Paris Saclay
- Fondation ParisTech
- Ecole Normale Supérieure Paris Saclay
- Université Evry Val d'Essonne

Les membres du GIP ayant fait le choix de la gestion publique dans la convention constitutive, celui-ci entre dans le champ d'application des décrets n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (Décret GBCP). Pour ce dernier décret, le GIP Villebon-Georges Charpak n'applique pas la totalité du décret GBCP car il reste non soumis à la comptabilité budgétaire.

Pour l'exercice 2017, le GIP Villebon-Georges Charpak applique l'instruction comptable M91 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif.

Les comptes du GIP Villebon-Georges Charpak sont établis suivant les principes généraux de la comptabilité publique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,

Par ailleurs, le Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) est applicable au 1^{er} janvier 2017. Le GIP applique le référentiel à compter de l'exercice 2017.

Le compte financier

Le compte financier constate toutes les opérations comptabilisées au cours de l'exercice comptable, du 1er janvier au 31 décembre. Il enregistre les opérations de dépenses ayant donné lieu à des décaissements et les opérations de recettes ayant donné lieu à des encaissements ainsi que les opérations de dépense sans décaissement (amortissements) ou des opérations de recettes sans encaissement (reprise de provision par exemple).

Le compte financier se matérialise par les documents suivants :

Le cadre 1 – Balance générale des comptes

Cet état présente, classe par classe, pour chaque compte ayant été mouvementé (écriture au débit ou au crédit du compte) :

- Le bilan d'entrée au 1^{er} janvier de l'exercice précédent
- Les opérations de l'exercice courant (débit ou crédit)
- Le total des débits et crédits
- Et le solde créditeur ou débiteur à la clôture de l'exercice au 31 décembre

L'annexe aux comptes annuels qui détaille les faits significatifs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation. Il comprend et commente :

Le Compte de résultat

Le compte de résultat est établi à partir des comptes des classes 6 (charges de fonctionnement et de personnel) et 7 (produits de fonctionnement). Il détermine le solde créditeur (bénéfice) ou débiteur (perte) de l'exercice.

Le bilan

Le bilan est la photographie, à la date d'arrêt des comptes, du patrimoine de l'établissement (des éléments actifs, passifs et notamment des capitaux propres de l'établissement). Il présente, à cette date précisément, à la fois la situation des droits et obligations de l'établissement et la description des moyens que celui-ci met en œuvre.

Il peut être appréhendé selon trois optiques :

- optique juridique : le bilan est la liste des biens et des dettes de l'établissement
- optique financière : les actifs sont classés par ordre de liquidité croissante et les passifs par ordre d'exigibilité croissante
- optique économique : les actifs sont classés selon leur destination (permanent ou circulant) et les passifs suivant leur origine (ressources permanentes et dettes d'exploitation)

Les ratios

le commentaire porte sur les principaux ratios : la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, le trésorerie

Le rapport de gestion de l'ordonnateur

Le rapport de gestion de l'ordonnateur décrit et explique les évolutions des produits et charges constatées sur l'exercice au regard des crédits ouverts au budget. Le rapport éclaire les membres du conseil d'administration sur les motifs et les conséquences des décisions soumises à leur approbation.

Le vote du compte financier

Le compte financier est soumis par l'ordonnateur à l'organe délibérant qui l'arrête, après avoir entendu l'agent comptable, avant l'expiration des 75 jours suivant la clôture de l'exercice.

Pour les organismes non soumis à la comptabilité budgétaire, l'organe délibérant arrête les éléments d'exécution financière suivant :

- la variation de trésorerie
- le résultat patrimonial
- la capacité d'autofinancement
- la variation du fonds de roulement

L'organe délibérant décide ensuite d'affecter le résultat en report à nouveau.

Selon l'article 213 du décret GBCP, le compte financier arrêté par l'organe délibérant est soumis à l'approbation des tutelles. Celles-ci disposent d'un délai d'un mois pour approuver le compte financier. A l'expiration de ce délai, si aucune décision expresse n'a été notifiée par les autorités de tutelle, le compte financier est réputé approuvé.

Dans les deux mois qui suivent l'arrêt du compte financier, l'agent comptable adresse au juge des comptes les documents prévus par l'arrêté du 10 janvier 2014 fixant la liste des documents transmis au juge des comptes

CADRE 1
Balance définitive des comptes du Grand livre

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
104132	ANR investissements d'Avenir				600 224,95	63 606,06	663 831,01		663 831,01
10682	Réserves facultatives				82 382,87	25 035,54	107 418,41		107 418,41
120	Résultat de l'exercice (solde créditeur)		697 736,49	697 736,49	25 035,54	722 150,04	747 185,58		49 449,09
Total classe:	1		697 736,49	697 736,49	707 643,36	810 791,64	1 518 435,00		820 698,51
2181	Installations générales, agencements, aménagements	6 636,05		6 636,05				6 636,05	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	330 940,36		330 940,36				330 940,36	
21832	Matériel informatique	78 910,57	30 355,00	109 265,57				109 265,57	
2184	Mobilier	137 438,36	8 937,02	146 375,38				146 375,38	
2188	Matériels divers	70 357,24	24 314,04	94 671,28				94 671,28	
28181	Amortissements des installations et agencements				1 178,13	1 327,21	2 505,34		2 505,34
28183	Amortissements matériels de bureau				150 603,76	70 059,14	220 662,90		220 662,90
281832	Amortissements matériels informatiques				8 974,93	21 877,07	30 852,00		30 852,00
28184	Amortissements du mobilier				24 915,38	14 012,65	38 928,03		38 928,03
28188	Amortissements divers matériels				7 635,01	15 377,83	23 012,84		23 012,84
Total classe:	2	624 282,58	63 606,06	687 888,64	193 307,21	122 653,90	315 961,11	687 888,64	315 961,11
4011	Fournisseurs - Exercice courant		743 169,67	743 169,67	140 046,58	813 276,32	953 322,90		210 153,23
408	Fournisseurs - Factures non parvenues					9 856,02	9 856,02		9 856,02
4111	Clients - Exercice courant	60 000,00	327 365,12	387 365,12		387 365,12	387 365,12		
41911	Clients - Avances reçues IDEX		281 035,39	281 035,39	225 248,78	226 850,00	452 098,78		171 063,39
41912	Clients - Avances reçues IDEFI		176 743,59	176 743,59	179 577,18	332 800,00	512 377,18		335 633,59
4378	Divers				479,40		479,40		479,40
4663	Virements à réimputer		1 500,85	1 500,85		1 500,85	1 500,85		
4861	Charges constatées d'avance	674,00	612,00	1 286,00		674,00	674,00	612,00	
Total classe:	4	60 674,00	1 530 426,62	1 591 100,62	545 351,94	1 772 322,31	2 317 674,25	612,00	727 185,63
5151	Compte au Trésor	761 345,93	1 158 669,20	1 920 015,13		744 670,52	744 670,52	1 175 344,61	
Total classe:	5	761 345,93	1 158 669,20	1 920 015,13		744 670,52	744 670,52	1 175 344,61	
6064	Fournitures administratives		2 665,55	2 665,55		2 665,55	2 665,55		
6067	Fournitures et matériels d'enseignement et de rech		64 545,83	64 545,83		64 545,83	64 545,83		
6135	Locations immobilières (même ventilation que celle		9 188,84	9 188,84		9 188,84	9 188,84		
615	Travaux d'entretien et de réparations		1 885,20	1 885,20		1 885,20	1 885,20		
616	Primes d'assurance		7 031,32	7 031,32		7 031,32	7 031,32		
6183	Documentation technique et bibliothèques		2 416,57	2 416,57		2 416,57	2 416,57		
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences		1 458,00	1 458,00		1 458,00	1 458,00		
6214	Personnel détaché ou prêté		277 199,59	277 199,59		277 199,59	277 199,59		
6226	Honoraires		15 117,31	15 117,31		15 117,31	15 117,31		

CADRE 1
Balance définitive des comptes du Grand livre

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés		2 092,76	2 092,76		2 092,76	2 092,76		
6238	Divers (pourboires, dons courants,)		20 620,98	20 620,98		20 620,98	20 620,98		
6248	Divers		17 674,06	17 674,06		17 674,06	17 674,06		
6251	Voyages et déplacements		1 050,54	1 050,54		1 050,54	1 050,54		
6256	Missions		2 464,34	2 464,34		2 464,34	2 464,34		
6257	Réceptions		10 115,28	10 115,28		10 115,28	10 115,28		
62642	Frais de télécommunications		1 344,95	1 344,95		1 344,95	1 344,95		
6283	Formation continue du personnel de l'établissement		1 407,00	1 407,00		1 407,00	1 407,00		
6285	Facturation des payes à façon effectuées par les s		356,62	356,62		356,62	356,62		
6288	Autres prestations extérieures diverses		15 746,03	15 746,03		15 746,03	15 746,03		
6414	Indemnités et avantages divers		7 610,80	7 610,80		7 610,80	7 610,80		
6418	Autres rémunérations du personnel permanent et du		5 250,00	5 250,00		5 250,00	5 250,00		
658	Charges diverses de gestion courante		82 805,48	82 805,48		82 805,48	82 805,48		
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations i		122 653,90	122 653,90		122 653,90	122 653,90		
Total classe:	6		672 700,95	672 700,95		672 700,95	672 700,95		
74131	Subventions pour soutien de programme		394 172,92	394 172,92		394 172,92	394 172,92		
7488	Autres		327 365,12	327 365,12		327 365,12	327 365,12		
Total classe:	7		721 538,04	721 538,04		721 538,04	721 538,04		
890	Bilan d'ouverture	1 446 302,51		1 446 302,51	1 446 302,51		1 446 302,51		
Total classe:	8	1 446 302,51		1 446 302,51	1 446 302,51		1 446 302,51		
Total général		2 892 605,02	4 844 677,36	7 737 282,38	2 892 605,02	4 844 677,36	7 737 282,38	1 863 845,25	1 863 845,25

CADRE 1

Balance définitive des comptes du Grand livre - Récapitulatif

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
Total classe:	1		697 736,49	697 736,49	707 643,36	810 791,64	1 518 435,00		820 698,51
Total classe:	2	624 282,58	63 606,06	687 888,64	193 307,21	122 653,90	315 961,11	687 888,64	315 961,11
Total classe:	4	60 674,00	1 530 426,62	1 591 100,62	545 351,94	1 772 322,31	2 317 674,25	612,00	727 185,63
Total classe:	5	761 345,93	1 158 669,20	1 920 015,13		744 670,52	744 670,52	1 175 344,61	
Total classe:	6		672 700,95	672 700,95		672 700,95	672 700,95		
Total classe:	7		721 538,04	721 538,04		721 538,04	721 538,04		
Total classe:	8	1 446 302,51		1 446 302,51	1 446 302,51		1 446 302,51		
Total général		2 892 605,02	4 844 677,36	7 737 282,38	2 892 605,02	4 844 677,36	7 737 282,38	1 863 845,25	1 863 845,25

COMPTES ANNUELS DE L’EXERCICE 2017

Bilan page 7

Compte de résultat page 8

Annexe aux comptes annuels

1. Faits significatifs de l’exercice, principe comptables et méthodes d’évaluation page 9
2. Notes relatives aux postes de bilan page 11
3. Notes relatives aux postes du compte de résultat page 14
4. Autres informations page 14
5. Ratios page 16

BILAN DU GIP INSTITUT VILLEBON - GEORGES CHARPAK AU 31/12/2017

ACTIF	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Brut	Amortissement dépréciations	Net au 31/12/2017	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages	593 217	292 948	300 269	368 253
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	94 671	23 013	71 658	62 722
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	687 889	315 961	371 928	430 975
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne				
Créances sur les clients et comptes rattachés				60 000
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs				
Charges constatées d'avance	612		612	674
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	612		612	60 674
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (trésorerie SACD)			1 175 345	761 346
Autres				
TOTAL TRESORERIE	0		1 175 345	761 346
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	688 501	315 961	1 547 884	1 252 995

PASSIF	Exercice 2017		Exercice 2016	
	31/12/2017	Net		
FONDS PROPRES				
Financements reçus				
Financement de l'actif par l'Etat - ANR Investissement d'Avenir	663 831		600 225	
Financement de l'actif par tiers				
Fonds propres des fondations				
Ecart de réévaluation				
Réserves	107 418		82 383	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	49 449		25 036	
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES	820 699		707 643	
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0		0	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligatoires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
Dettes financières et autres emprunts				
TOTAL DES DETTES FINANCIERES				
DETTES NON FINANCIERES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 009		140 047	
Dettes fiscales et sociales	479		479	
Avances et acomptes reçus	506 697		404 826	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Autres dettes non financières				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	727 186		545 352	
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive				
TOTAL TRESORERIE				
TOTAL GENERAL	1 547 884		1 252 995	

COMPTE DE RESULTAT DU GIP INSTITUT VILLEBON - GEORGES CHARPAK AU 31/12/2017

CHARGES	Exercice 2017	Exercice 2016	PRODUITS	Exercice 2017	Exercice 2016
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	67 211	166 725	Produits sans contrepartie directe (ou subvention et produits assimilés)		
Charges de personnel <i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i> <i>Charges sociales</i> <i>Autres charges de personnel</i> <i>Intéressement et participation</i>	12 861	12 861	Subvention pour charge de service public	721 538	780 040
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	469 363	470 695	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	122 654	104 724	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	672 089	755 004	Dons et legs		
CHARGES D'INTERVENTION			Produits de la fiscalité directe		
Dispositif d'intervention pour compte propre <i>Transfert aux ménages</i> <i>Transfert aux entreprises</i> <i>Transferts aux collectivités locales</i> <i>Transfert aux autres collectivités</i>			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			Ventes de biens ou prestations de service		
Dotations aux provisions et dépréciations			Produits de cessions d'éléments d'actifs		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			Autres produits de gestion		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			Production stockée et immobilisée		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	672 089	755 004	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
CHARGES FINANCIERES			Autres produits		
Charges d'intérêts			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Reprise du financement rattaché à un actif		
Pertes de change			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
Autres charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux prov. financières					
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	721 538	780 040
Impôt sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	49 449	25 036	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	0
TOTAL CHARGES	721 538	780 040	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
			TOTAL PRODUITS	721 538	780 040

1 Faits significatifs de l'exercice, principes comptables et méthodes d'évaluation

L'exercice 2017 est d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1.1 Faits significatifs de l'exercice :

Les membres du GIP ayant fait le choix de la gestion publique dans la convention constitutive, celui-ci entre dans le champ d'application des décrets n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (Décret GBCP). Pour ce dernier décret, le GIP Villebon-Georges Charpak n'applique pas la totalité du décret GBCP car il reste non soumis à la comptabilité budgétaire.

La mise en œuvre du système d'information en mode GBCP n'est pas opérationnelle pour l'exercice 2017.

Par ailleurs, le Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) est appliqué depuis le 1er janvier 2017.

Le recteur de l'académie de Versailles a approuvé la modification de la convention constitutive du GIP, exécutoire au 1^{er} janvier 2017.

Les nouveaux membres du GIP, au 1^{er} janvier 2017, sont les suivants :

- l'université Paris-Sud
- la Fondation ParisTech
- la Communauté d'Universités et Etablissements université Paris Saclay
- l'université Paris Descartes
- l'Ecole Normale Supérieure Paris Saclay
- l'université Evry Val d'Essonne
- l'Institut d'Optique Graduate School pour le compte de Paris-Tech

1.2 Comparabilité des comptes :

Sans objet

1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation :

A compter du 1er janvier 2017, le GIP applique le nouveau référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), de l'instruction commune et du plan de comptes commun.

En conséquence, la nouvelle instruction commune se substitue à l'instruction M91 et les états financiers sont présentés selon le format requis par la norme 1 du RNCEP, avec la présentation au nouveau format de la colonne relative à l'exercice 2016, conformément à la note de clôture de la direction générale des finances publiques du 6 décembre 2017.

La principale différence de présentation est relative aux opérations de charges et produits exceptionnels qui ne sont plus reconnus dans le nouveau plan de comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévu de chaque élément (application du prorata temporis).

Les durées d'amortissement par nature d'immobilisation et le seuil unitaire hors taxe, votés par le conseil d'administration du GIP en date du 15 décembre 2015, sont les suivants :

Immobilisations incorporelles : 5 ans – Seuil de 800 € HT

Installations techniques, matériels et outillages : 7 ans – Seuil de 800 € HT

Matériel de bureau : 5 ans – Seuil de 800 € HT

Matériel informatique : 4 ans – Seuil de 500 € HT

Mobilier : 10 ans – Seuil de 800 € HT

Matériels divers : 5 ans – Seuil de 800 € HT

1.3.2 Capitaux propres :

Les capitaux propres sont constitués pour l'essentiel, des dotations initiales et des financements externes d'actifs perçus par l'établissement depuis sa création, notamment les dotations de l'ANR au titre des Investissements d'Avenir.

Les actifs reçus en dotation, n'ayant pas vocation à être renouvelés par les financements externes d'actifs, ne font pas l'objet à ce jour d'un traitement de neutralisation.

1.3.3 Créances :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Aucune dépréciation n'est pratiquée car les créances sont intégralement soldées en fin d'exercice 2017.

2. Notes relatives aux postes de bilan :

2.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles – Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé :

Variation des immobilisations					
en €	31/12/2016	Acquisitions	Sorties	Dotations aux amortissements	Net au 31/12/2017
Installations techniques, matériels et outillage	553 926	39 292	0	-292 948	300 270
Autres immobilisations corporelles	70 357	24 314	0	-23 013	71 658
Total actif immobilisé	624 283	63 606	0	-315 961	371 928

L'actif net est valorisé à hauteur de 63 606 € entre 2016 et 2017 compte tenu des opérations propres à l'exercice 2017.

Les acquisitions concernent les matériels informatiques pour 30 K€ et le mobilier pour 9 K€ ainsi que divers matériels pour 24 K€.

2.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations

Les amortissements de l'exercice s'élèvent à 122 K€.

L'actif immobilisé est amorti à hauteur de 54%.

2.3 Trésorerie :

Le montant de la trésorerie au 31/12/2017 est de 1 175 345 €.

Il correspond au montant du solde du compte de dépôt de fonds au Trésor au 31/12/2017.

A cette date des opérations d'un montant de 220 K€ sont en cours de règlement avec les fournisseurs (cf passif du bilan - dettes fournisseurs et comptes rattachés – Charges à payer). Ces opérations impacteront la trésorerie en 2018.

2.4 Fonds propres :

Tableau de variation des capitaux propres					
En €	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat de la période	Nouveaux financements 2017	31/12/2017
Financements de l'actif par l'Etat - ANR IA	600 225	0		63 606	663 831
Réserves	82 383	25 036		0	107 419
Résultat	25 036	-25 036	49 449	0	49 449
Capitaux propres	707 644	0	49 449	63 606	820 699

2.4.1 Financements rattachés aux actifs :

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au même rythme que les dépenses d'investissements.

Elles sont équivalentes aux dépenses d'équipement justifiées auprès de l'ANR (Investissements d'Avenir) pour 63 K€ en 2017.

2.4.2 Réserves règlementées :

Le compte 106 « réserves règlementées » est impacté par l'affectation du résultat de l'année précédente, compte tenu de la décision du conseil d'administration d'affecter le résultat de l'exercice 2016 en réserves.

2.4.3 Résultat

Le résultat de l'exercice (49 K€) impacte positivement les fonds propres en 2017.

2.5 Créances et dettes non financières :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES NON FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 EN €								
Créances	Montant net	Liquidité de l'actif		Dettes non financières	Montant net	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances	
							plus d'un an	plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-	Dettes financières				
Immobilisations financières				Emprunts et dettes financières				
Créances de l'actif circulant	-	-	-	Dettes non financières	727 185	391 551	335 634	
Créances sur les entités publiques				Dettes fournisseurs et comptes ratt.	220 009	220 009		
Créances sur les clients et comptes rattachés				Dettes fiscales et sociales	479	479		
Créances sur les autres débiteurs				Avances et acomptes reçus	506 697	171 063	335 634	
Charges constatées d'avance	612	612		Produits constatés d'avance				
TOTAL	612	612	-	TOTAL	727 185	391 551	335 634	-

Seule une charge constatée d'avance est comptabilisée en créances au 31/12/2017 (abonnement à répartir sur 2 exercices).
Les créances sur les membres du GIP sont intégralement soldées à la date d'arrêté des comptes.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés retracent les factures fournisseurs non parvenues au 31/12/2017 ainsi que les factures des fournisseurs prises en charge sur l'exercice 2017 mais réglées en 2018.

Les avances et acomptes reçus concernent les Investissements d'Avenir versés par l'ANR via la Comue Paris Saclay. Elles correspondent :

- au solde des avances IDEX non consommées au 31/12/2017 pour 171 K€
- au solde des avances IDEFI non consommées au 31/12/2017 pour 336 K€

L'utilisation des fonds IDEX sont à échéance d'un an et, pour l'IDEFI, à plus d'un an.

3 – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2017 est de 49 449 €.

3.1 Les produits de fonctionnement

Le montant cumulé des produits de fonctionnement s'élève à 721 538 € contre 780 040 € en 2016.

La répartition des produits de fonctionnement est la suivante :

- Subventions de fonctionnement au titre des financements IDEX et IDEFI :
Les principales ressources du GIP sont enregistrées à ce poste (394 K€). Il s'agit des recettes de fonctionnement comptabilisées à hauteur des dépenses de fonctionnement produites en justifications auprès de l'ANR, via la Comue université Paris-Saclay.
Ces recettes sont ventilées pour 229 K€ au titre de l'IDEX et 165 K€ au titre de l'IDEFI en 2017.
- Subventions des membres du GIP (participations) :
Les participations annuelles des membres du GIP ainsi que l'appel de fonds pour le projet Open TP ont été constatées en 2017 pour un montant total de 327 K€.

3.2 Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 672 089 € en 2017 contre 755 004 K€ en 2016, soit une baisse de 11%.

Les charges de fonctionnement qui impactent particulièrement le compte de résultat sont :

- Les dépenses de personnels mis à disposition du GIP pour 277 K€
- Les charges d'amortissement des équipements pour 123 K€
- Les charges diverses de gestion courante pour 83 K€
- Les dépenses de consommables et fournitures administratives pour 67 K€
- Les dépenses de locations, entretien et assurance pour 18 K€
- Les autres prestations externalisées pour 31 K€

4 – Autres informations

4.1 Evènements postérieurs à la clôture

Sans objet

4.2 Effectifs

Les personnels assurant le fonctionnement du GIP sont mis à disposition par les membres du GIP.

4.3 Aspects environnementaux :

Sans observation

4.4 Filiales, engagements hors bilan :

Le GIP n'a ni filiale, ni engagements hors bilan.

4.5 Le contrôle interne budgétaire et comptable

La tenue de la comptabilité du GIP est la traduction monétaire des différentes opérations de gestion effectuées au jour le jour.

La sincérité et la fiabilité des comptes résident en premier lieu dans la correcte intégration de tous les événements de gestion dans le système d'information.

Les questions de la qualité et de l'exhaustivité des enregistrements financiers et comptables sont traitées dans le cadre plus général de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Ainsi, les contrôles exhaustifs du comptable portant sur chaque opération effectuée par l'ordonnateur sont sensés fiabiliser le dispositif et garantir la maîtrise des risques.

Le contrôle interne comptable se focalise exclusivement sur l'objectif de fiabilité des états financiers. Il inclut l'ensemble des processus mis en place destinés à apporter une assurance raisonnable :

- que tous les droits nés au cours de la période sont constatés,
- que seules les opérations autorisées par le budget sont enregistrées,
- que les états financiers donnent une image sincère et fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'établissement.

5 - Ratios

5.1 La capacité d'autofinancement

La CAF permet de déterminer la capacité financière de l'établissement à pouvoir assumer seul ses acquisitions d'immobilisations.

Elle correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins.

La CAF mesure la capacité de l'établissement à financer sur ses propres ressources (celles générées par son activité) les besoins liés à son existence, tels que les investissements.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

La CAF peut se calculer à partir du compte de résultat et fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables.

Elle peut se calculer selon la méthode additive qui part du résultat net auquel on ajoute toutes les charges non décaissables et on retranche les produits non encaissables.

C'est cette dernière méthode qui est appliquée ci-dessous :

Résultat de l'exercice	49 449 €
+ Dotations aux amortissements	122 654 €
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	
- Reprise sur amortissements et provisions	
- Produits de cessions des éléments d'actifs cédés	
- Produits issus de la neutralisation des amortis.	
- Quote-part des subventions d'investissement	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	172 103 €

La capacité d'autofinancement de l'exercice 2017 correspond au montant du fonds de roulement de l'exercice, ce qui est logique car les apports de ressources externes équilibrent totalement les dépenses réalisées.

5.2 Le fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement peut être calculé par le bas du bilan ou le fonds de roulement peut être calculé par le haut du bilan :

en €	2016	2017	Variation du FDR
Total de l'actif circulant et trésorerie	822 020	1 175 957	
Total des dettes	545 352	727 186	
FDR	276 668	448 771	172 103
Fonds propres	707 643	820 699	
Actif net	430 975	371 928	
FDR	276 668	448 771	172 103

Le FDR s'élève au 31/12/2017 à 448 771 €. Il est consolidé de 172 103 € par rapport à 2016. Cette progression du FDR s'analyse en totalité par rapport à la politique d'investissement du GIP. En effet, les investissements de l'exercice sont financés au moyen des subventions perçues au titre des Investissements d'Avenir.

Le GIP n'a pas besoin, pour le moment, de renouveler ses équipements avec ses ressources propres. La capacité d'autofinancement de l'exercice reste donc intacte.

Le ratio d'autonomie financière montre que le GIP dispose de 298 jours d'autonomie.

(Fonds de roulement x 365 / Total des dépenses de fonctionnement décaissables (hors amortissements))

5.3 Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement : stocks + comptes clients (créances d'exploitation) – comptes fournisseurs (dettes) + charges constatées d'avance, soit :

en €	2016	2017	Variation du BFR
Comptes clients	60 000		
Comptes fournisseurs	545 352	727 186	
Charges const. d'avance	674	612	
BFR	- 484 678	- 726 574	- 241 896

Le BFR est fortement négatif en 2017 compte tenu d'une part des avances non consommées sur les programmes IDEX et IDEFI et, d'autre part, en raison des charges à payer constatées sur l'exercice et des dettes fournisseurs constatées en 2017 dont le dénouement financier s'est opéré en janvier et février 2018 sur l'exercice 2018.

5.4 La trésorerie

en €	2016	2017	Variation Trésor.
Disponibilités	761 346	1 175 345	
Trésorerie	761 346	1 175 345	413 999

Elle est arrêtée au 31/12/2017 à 1 175 345 €.

Elle progresse fortement à la date de clôture. Toutefois, elle comprend les dettes fournisseurs pour 220 K€, dont le dénouement financier est réalisé en début d'exercice 2018.

Les avances IDEX et IDEFI représentent 43% de la trésorerie, soit 507 K€ non encore consommés.